

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 29 avril 2021 à 20H00

L'an deux mil vingt et un, le 29 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente Jean FICHET sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 20/04/2021.

Etaient présent-e-s : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Fabienne LE BARON, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Jean-Michel LERAY, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Etait-ent absent-e-s : Stéphanie CHEVALIER (procuration à Anne-Laure BERNARD)
Delphine LE COGUIC (procuration Audrey VAILLIER)
Alexandre LE STRAT (procuration à Laurent GANIVET)

Secrétaire de séance : Nathalie CHRISTIEN

Début de séance à 20h00

Laurent GANIVET procède au vote du Compte-rendu de la séance du 25 mars 2021.
Aucune objection de la part des élus, le compte-rendu est donc adopté.

1 – Commission « Aménagement foncier »

❖ Demande d'acquisition de portions communales

La commune de SEGLIEN fait actuellement l'objet d'une procédure d'aménagement foncier qui concerne l'ensemble de son territoire et dont le département du MORBIHAN en est le maître d'ouvrage. À ce titre, le Conseil Municipal peut être saisi concernant une demande émanant de particuliers souhaitant acquérir une partie du domaine public communal, tout ou partie d'un parcellaire dont la commune en est le propriétaire ou encore procéder à un échange de tout ou partie d'un parcellaire entre eux et la collectivité.

A ce titre 3 dossiers vont être étudiés ce soir :

- Monsieur et Madame COCHET résidant au 1, Kerlouise à SEGLIEN souhaitent, par un courrier envoyé à la mairie à l'attention des membres du conseil municipal, acquérir dans le cadre des opérations de l'aménagement foncier, une portion d'un chemin dépendant actuellement du domaine public communal. En effet cette portion du chemin est partie intégrante du domaine public de la commune mais rentre dans leur propriété. M. et Mme COCHET entretiennent cette

partie du domaine public depuis de nombreuses années, et cette partie du domaine public ne dessert que la parcelle cadastrée ZX 48 propriété de M. et Mme COCHET.

Le conseil municipal n'y voit aucune objection et décide :

- De céder gratuitement cette portion du domaine public au bénéfice de M. et Mme COCHET
- De valider la régularisation de cette cession dans le cadre de l'aménagement foncier.

- M. et Mme THOMAS ont des acquéreurs potentiels pour le bien immobilier qu'ils ont mis en vente. Ils souhaitent que la partie du domaine public située au sud de la parcelle ZK 66 et dont ils sont propriétaires leur soit cédée. M. et Mme THOMAS entretiennent cette partie du domaine public depuis de nombreuses années. Cette partie du domaine public ne dessert que la parcelle cadastrée ZK 66 propriété de M. et Mme THOMAS. Cependant la parcelle ZK 9 se retrouverait enclavée. Hors il est interdit qu'une parcelle soit enclavée.

Le conseil municipal décide :

- de céder à titre gratuit la portion du domaine public décrite ci-dessus au bénéfice de M. et Mme THOMAS à la condition qu'un échange ait lieu en amont entre la commune de SEGLIEN (cédant une partie de la parcelle cadastrée ZK 9 au profit de M. et Mme THOMAS) et M. et Mme THOMAS (cédant une partie de la parcelle cadastrée ZK 8 au profit de la commune de SEGLIEN) indépendamment des surfaces respectives cédées par les parties en présence
- de valider la régularisation de cet échange **ET** de la cession d'une partie du domaine public au profit de M. et Mme THOMAS dans le cadre des opérations d'aménagement foncier menées sur la commune
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Il est noté qu'à défaut d'échange validé en amont entre les deux parties sur les parcelles ZK 8 et ZK 9, la commune de SEGLIEN ne pourra pas céder la partie du domaine public comme demandé par M. et Mme THOMAS au motif où suite à la cession du domaine public, la parcelle ZK 9 ne peut pas être enclavée.

❖ **Demande d'échange**

- Par un courrier reçu à la mairie, la SCI YOLAMI, dont le siège social est à STANGUEN en SEGLIEN et représentée par les Consorts BROUSSOT, souhaite procéder à un échange de parcellaire au lieu-dit PENBOS en SEGLIEN. Cet échange consiste à ce que la commune cède à la SCI YOLAMI une partie du domaine public communal longeant à l'ouest la parcelle cadastrée YH 194. En contrepartie, la SCI YOLAMI cède à la commune de SEGLIEN une partie des parcelles cadastrées YH 194 et YH 195 afin de pouvoir créer un nouveau chemin.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter l'échange demandé par la SCI YOLAMI représentée par les Consorts BROUSSOT en l'état indépendamment des surfaces respectives cédées par les parties en présence
- de valider la régularisation de cet échange dans le cadre des opérations d'aménagement foncier menées sur la commune

❖ Sentiers de randonnée

Patrick POMMÉ prend la parole et explique que les sentiers sont toujours en cours de traçage. Dans l'ensemble, ils sont bien entretenus grâce en majeure partie aux randonneurs qui les sillonnent.

Quand les sentiers seront définitifs, une convention sera établie avec les propriétaires terriens afin d'autoriser les marcheurs à les emprunter.

Le samedi 22 mai, une journée nettoyage de sentiers sera organisée, il y a quelques arbres qui jonchent le sol. P. POMMÉ en appelle à tous les bénévoles qui pourraient se mobiliser durant cette journée. Le rendez est fixé à 9h00 sur la place de l'Eglise.

Le panneau, situé sur la place de l'Eglise et indiquant les chemins de randonnées est encore cassé. P. POMMÉ se charge de trouver une solution pour remédier à ce problème récurrent.

2 - Commission travaux

❖ Travaux à l'Eglise

Monsieur Diégo MENS du Conseil départemental s'est rendu en Mairie de Séglien pour y rencontrer les élus et voir avec eux les travaux à effectuer au niveau de l'église et des Chapelles.

Il faudrait élargir les travaux au niveau de la clé de voûte pour que cela tienne dans le temps. L'entreprise LE BIHAN s'est rendue sur place et a fourni un nouvel estimatif de travaux pour cette clé de voûte.

La commune bénéficiant de subventions pour de tels travaux, il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour le Conseil régional ainsi que pour le Conseil départemental avec les devis actualisés. Le conseil municipal est favorable aux demandes de subvention envisagées.

De gros travaux seront à prévoir sur l'église, mais également sur les Chapelles de Locmaria et de St Germain.

M. MENS précise qu'il existe des études pour évaluer les travaux pour de tels édifices. Il propose de revenir à Séglien pour refaire un tour des monuments. Une rencontre est donc à programmer.

❖ Travaux au terrain de foot

Les bâtiments ont été complètement démolis, il n'y a plus rien sur le site.

Monsieur Le Maire tient à remercier les membres de l'ES Séglien pour leur implication sans faille lors des réunions de travail à la Mairie avec l'architecte mais aussi lors de la déconstruction des bâtiments. En effet ils ont toujours répondu présent à chaque fois.

L. GANIVET remercie également Daniel DARCEL pour le prêt du télescopique lors de la démolition.

La SAUR est venue couper l'eau et ÉNÉDIS est venue le jeudi soir mettre le bâtiment hors tension et ainsi la démolition a pu commencer le vendredi.

Monsieur Le Maire tient également à remercier chaleureusement Maxime POULIZAC ainsi que Samuel TROUBOUL pour leur participation à la démolition les vendredi 23 et samedi 24 avril.

Les gravas sont stockés pour le moment sur la commune au cas où l'entreprise en aurait besoin lors de la phase reconstruction.

Lors de l'ouverture des plis, 6 lots se situent au-dessous de l'estimatif effectué par l'économiste dont certains nettement, cela peut s'expliquer par le fait que la commune effectuera certains travaux en régie.

Cependant 2 lots ont été considérés comme infructueux car anormalement élevés, il s'agit du lot 4 : couverture et du lot 7 : cloisons plafonds.
Le marché public a été relancé sur ces deux lots avec un dépôt de dossier fixé au lundi 10 mai à 12h00.
A ce jour, peu de dossiers ont été retirés.

La commune de Séglien est éligible pour recevoir une subvention via le FAFA - Fonds d'Aide au Football Amateur.

La commune doit monter 2 dossiers distincts :

- 1 pour le club-house
- 1 pour les vestiaires

La subvention versée par la FAFA est une somme forfaitaire et ne dépend donc pas du montant des travaux.

Le montant attendu est de 40 000 euros (20 000 pour le club-house et 20 000 pour les vestiaires)

3 – Acquisition foncière

❖ Don d'un ancien commerce au profit de la commune

Mme LINDREC, propriétaire au 6 rue Jean Marie LE FUR, souhaite céder gratuitement à la commune ce bien.

Tout le dossier est chez Maître ARENS à Guémené Sur Scorff.

Ce don permettrait à la commune de se constituer une réserve foncière pour de futurs projets communaux.

Une visite sur place a été effectuée par les élus le samedi 30 janvier 2021.

Madame LINDREC a également adressé en Mairie un courrier dans lequel elle précise qu'elle souhaite faire don de ce bien à la commune de Séglien.

Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal est favorable à ce don au profit de la commune.

❖ Acquisition d'une parcelle dans le bourg de Séglien

M. Le Maire rappelle brièvement pourquoi la commune souhaite acquérir une parcelle dans le bourg de Séglien. Cette acquisition permettrait de sécuriser le stationnement aux abords de l'école et du complexe sportif en y créant un parking dédié.

L. GANIVET a reçu en Mairie les 2 propriétaires du terrain. Après échange les 2 personnes souhaitent vendre cette parcelle cadastrée AB 350 de 2 495 m² au prix de 20 000 euros hors frais de notaire, ces derniers étant à la charge de la commune.

Le conseil municipal est favorable à l'acquisition de cette parcelle.

4 – Campagne de lutte contre les frelons asiatiques

Ces insectes sont très agressifs et attaquent en groupe. Un Comité de pilotage via le Département et la FDGDON est mis en place afin de mettre en place un plan de lutte contre ces nuisibles. C'est au printemps qu'il faut piéger la reine, un nid de frelon vit 1 an.

P. POMMÉ invite tout le monde à piéger ces nuisibles et il faut également les comptabiliser.

Audrey VAILLIER propose de mettre l'info sur le FB de la commune.

5 – Vaccination COVID-19

L. GANIVET précise qu'un jour il a reçu un appel d'une administrée lui demandant si la commune mettait quelque chose en place pour la vaccination.

L. GANIVET a pris contact avec une cadre de santé de l'hôpital de Kerio à Noyal Pontivy. Séglien a bénéficié d'ouverture de créneaux pour faire vacciner dans un 1^{er} temps les personnes de 75 ans et plus résidant sur la commune de Séglien.

Les secrétaires ont donc contacté les personnes pour prendre rendez-vous, ensuite quand toutes les personnes de 75 ans et plus ont été contacté ce sont les personnes entre 70 et 75 ans qui ont été contactées.

En tout il y a eu 8 journées avec des créneaux de 5 personnes : cela représente 40 personnes de vaccinées sur la commune de Séglien.

Maintenant les personnes doivent contacter le numéro national ou alors prendre rendez-vous directement sur internet.

6 – Voirie communale

Lors de la précédente campagne de numérotation des habitations dans le bourg et villages de la commune de Séglien, 2 parcelles ont été oubliées.

Il convient donc de leur attribuer un numéro. Il s'agit des parcelles :

- AB 446 qui portera le numéro 11 Bis, Rue du Presbytère
- AB 448 (avec les parcelles YH 242 et 243) qui porteront le numéro 11 Ter, Rue du Presbytère

7 – Subventions aux associations

Comme tous les ans, il convient d'accorder aux associations locales des subventions qui leur permettent d'exister et de pouvoir maintenir le lien dans la vie d'une commune. Monsieur Le Maire présente le tableau et laisse la parole aux élus.

Après échanges, les subventions octroyées aux associations ont été attribuées comme suit :

Nom de l'Association	Subvention 2021 octroyée
Entente Sportive Ségliennaise	1 200 €
Comité des Fêtes	900 €
Comité de Locmaria	30 €
Comité de Saint-Jean	30 €
Comité de Saint-Germain	30 €
Comité de Saint-Zénon	30 €
Oratoire du Clandy	30 €
Club des Loisirs	480 €
Plijadur Bar Vro Pourleth	600 €
UNC-AFN	150 €
Diane ségliennaise (Sté Chasse)	300 €
Piègeurs de ragondins	80 € par piéreur
Association d'Archéologie et d'Histoire de la Bretagne Centrale	200 €
Donneurs de sang	50 €
Accueil et Partage	160 €
FNATH	30 €
Office des sports de Guémené	10 € par enfant
Sapeurs Pompiers	200 €
Solidarité Paysanne Morbihan	100 €
Comice Agricole	250 €
Cinéma ROCH	100 €
Ar Vinojenn Sklaër	30 € si évènement
Restos du Coeur	250 €
Mucoviscidose	50 €
Réseau des Korrigans	475 €
Radio Bro Gwened	50 €
Association ACB SAB - (Frelons Asiatiques)	70 €
Croix Rouge	150 €

8 – Révision des tarifs de locations

Les tarifs de location à la salle polyvalente Jean Fichet et à la salle multifonctions n'avaient pas été révisés depuis de nombreuses années. Afin d'harmoniser la compréhension des tarifs pour les uns et les autres, un tableau a été mis à jour avec une proposition tarifaire suite à la réunion de la commission « finances ».

M. Le Maire laisse les élus en prendre connaissance et en débattre. Suite aux échanges les nouveaux tarifs ont été arrêtés comme suit :

Pour la salle multifonctions dite salle bleue :

Période	01/04 – 31/10		01/11 - 31/03	
Utilisateurs	Locaux	Extérieur	Locaux	Extérieur
Réunion privée	50	70	60	80
Salle de réunion avec cuisine	80	100	90	110
Salle de réunion : forfait annuel des associations	60	80	60	80
Réunion ponctuelle des associations de la commune	Gratuit		Gratuit	

Pour la salle polyvalente Jean Fichet :

Période	01/04 – 31/10		01/11 - 31/03	
Utilisateurs	Locaux	Extérieur	Locaux	Extérieur
Réunion	80	150	100	180
Vin d'Honneur	80	150	100	180
Associations extérieures et Particuliers :				
- Repas 1 jour	250	350	290	400
- Repas 2 jours	330	430	420	520
- Repas 3 jours	430	580	520	670
Associations locales 1 jour	200		230	
Associations locales par jour supplémentaire	+100		+100	
Repas de la classe	80		80	
Forfait annuel Club ou Asso	120	200	120	200
Café obsèques	50	50	50	50
Cérémonie d'obsèques	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Utilisation de la salle pour l'école (réunions, spectacles)	gratuit		gratuit	
Utilisation des cuisines par les associations locales	100		100	

9 – Révision des contrats d'assurance de la commune

La commune se devait de relancer un marché public pour la souscription des assurances.

Ce marché se décomposait en 3 lots :

- lot 1 : assurances multirisques
- lot 2 : assurances pour les véhicules roulant
- lot 3 : assurance pour les risques statutaires

Après ouverture des plis c'est la SMACL qui reste la plus avantageuse pour la commune.

Les élus décident de reconduire les assurances de la commune avec la société SMACL Assurances.

Questions diverses

Anne-Laure BERNARD prend la parole pour parler des journées du patrimoine qui auront lieu le 3^{ème} week-end de septembre. Elle souhaite organiser une chasse au trésor dans la commune permettant ainsi aux enfants de découvrir le patrimoine culturel de Séglien. Elle cherche encore sous quel format le faire.

Fabienne LE BARON souhaite organiser un concours photo sur la commune. L'idée serait d'exposer les photos dans plusieurs endroits de la commune.

En parallèle les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne organise également un concours photo s'adressant à 2 catégories : les – de 15 ans et les plus de 15 ans. L'inscription est individuelle.

Concernant le dossier Mairie, le permis de construire a été déposé au service instructeur de Pontivy Communauté.

La commune de Séglien a reçu cette semaine une notification de la Sous-préfecture lui attribuant une subvention DETR à hauteur de 211 500 euros.

A ce jour la commune n'a pas reçu de notification concernant la DSIL classique et la DSIL plan de relance.

Des dégradations ont été commises sur la commune cette semaine, M. Le Maire demande aux élus de faire remonter en Mairie dès qu'ils constatent des dégradations. Une plainte sera automatiquement déposée auprès des services de la gendarmerie.

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Elles ne pourront pas se tenir dans la salle du conseil comme à l'accoutumée mais à la salle polyvalente Jean Fichet qui est plus grande et permet ainsi de respecter le protocole sanitaire mis en place par les services de l'ETAT. Une circulaire détaillant le protocole a été reçue par mail en Mairie cette semaine, elle sera également adressée par mail aux élus pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Il est mentionné que les personnes tenant le bureau de vote peuvent demander à être vaccinées.

Fin de séance à 22h35.